

Délibérations du Conseil municipal du 26 octobre 2020

Convocation et affichage : le 22/10/2020	
Affichage Procès-verbal : le 27/10/2020	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Présents : 20	Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 26 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Saint Ives, sous la présidence de Monsieur Joseph LE MÉROUR, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MEROUR, Claude TANIQU, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Majo LE ROUX-LE PAGE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Thierry BETRANCOURT, Gilles LE ROY, Marine BROGLIN, Xavier MENESGUEN, Gaëlle PRIOL, Edith GUELLEC, Johanne PASQUET, Christiane LAGADIC, CALVEZ Michèle, Raymond POUDOULEC, Christian BLAIZE.

Absents excusés : M. Bertrand MARTIN a donné pouvoir à M. Thierry BETRANCOURT, Mme Servane LE ROY a donné pouvoir à Mme Johanne PASQUET, M. Laurent JULIEN a donné pouvoir à Mme Edith GUELLEC.

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

En hommage à M. Samuel Paty, M. Le Maire invite à observer une minute de silence.

Désignation du secrétaire de séance CGCT L2121-15) : M. Claude LEBERTRE

Ordre du jour

- 20-73 Création d'un budget annexe de lotissement « Les Bruyères »
- 20-74 Demande de subvention exceptionnelle
- 20-75 Port de plaisance : régularisation des comptes de la régie de la capitainerie
- 20-76 Tableau des effectifs : modification
- 20-77 Décision modificative et virements de crédits
- 20-78 Léo Lagrange : autorisation de travaux pour le renouvellement SSI
- 20-79 FREE : convention d'implantation d'une baie outdoor (renouvellement)
- 20-80 PNRA : convention de cession d'arceaux pour vélos
- 20-81 Dénomination d'une voie communale
- 20-82 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS-AC)
- 20-83 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS-ANC)
- 20-84 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire
- 20-85 Motion de soutien à Brittany Ferries

Délibération n° 20-73 | 7.1 Décisions budgétaires
Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2073-DE

Création d'un budget annexe de lotissement « Les Bruyères »

La Commune entend encourager l'arrivée sur le territoire de jeunes foyers en primo-accédants en créant un lotissement de quatre lots, Rue des Bruyères.

Il est nécessaire de créer un budget annexe. En effet, toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Cela permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

L'instruction budgétaire M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinées à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés. En effet, ces terrains destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermédiaire.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la T.V.A.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les résultats de clôture.

Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la commune l'ensemble des parties publiques du lotissement (Voies et réseaux, éclairage public...). Le budget annexe « Lotissement Les Bruyères » retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement Les Bruyères » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente ;
- Prend acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux ;
- Opte pour un régime de T.V.A. à 20% avec déclaration trimestrielle ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ;
- Adopte le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks ;
- Précise que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget ;
- Autorise le Maire à faire les démarches en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE n°556
- Autorise le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Délibération n° 20-74 | 7.5 Subventions
Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2074-DE

Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire expose que deux demandes d'aides financières ont été examinées en commission des Finances :

- La Directrice de l'école élémentaire a sollicité une participation financière de 600 € pour l'activité « cours de yoga »,
- Le directeur de Centre Léo LAGRANGE a sollicité l'exonération des loyers pour une année complète pour 30.792 € et des AOT pour l'occupation des bâtiments du domaine public maritime au port pour 6 828 €.

Sur proposition de la commission de Finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde une subvention de 600 € à l'OCCE de l'école élémentaire, dit que les crédits seront votés par décision modificative à l'article 657

Décide de la réduction des loyers de Léo Lagrange d'un montant de 20.528 € soit un loyer porté à 10.264 €, dit que le Club Léo Lagrange devra fournir ses bilans financiers. S'agissant d'une mesure économique dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, dit que la décision s'applique sans avenant au contrat.

Délibération n° 20-75 | 7.10 Finances locales – divers
Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2075-DE

Port de plaisance : régularisation des comptes de la régie de la capitainerie

Monsieur le Maire expose que la régie de la capitainerie du mois de juillet a posé des problèmes en raison du non suivi régulier des encaissements et du manque de réactivité face à une panne de TPE (terminal de paiement bancaire).

Cette situation a entraîné des anomalies dans les comptes du régisseur :

- 9 justificatifs de TPE sans le virement effectif sur le compte au Trésor d'un montant de 421,70 € ;
- 29 virements sans justificatif pour la somme de 936,92 €.

Vu l'avis favorable de M. SALLOU, Trésorier

Sur proposition de la commission de Finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de régulariser par une délibération du conseil municipal la régie du port de plaisance afin de constater

- La non-valeur des tickets sans virement d'un montant de 421,70 €,
- La prise en charge de la somme de 936,92 € sans justificatif, sous la dénomination « Créanciers divers ».
- Dit que le régisseur devra facturer la taxe d'amarrage au vu des informations portées sur justificatifs TPE.

Délibération n°20-76 | 4.1 personnel titulaire
Reçu en Préfecture le 02/11/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2076-DE

Tableau des effectifs : modification

Sur proposition de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de l'ouverture de postes pour les avancements de grades,

- au 1^{er} décembre 2020, agent de maîtrise : 1 poste
- au 1^{er} novembre 2020, adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe : 1 poste

Fermeture de postes suite à mutation et avancement au 1^{er} décembre 2020

- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe : 1 poste
- Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe : 1 poste

Emploi / Grade au 01/11/2020	TC	TNC	Pourvu TC	Pourvu TNC	NON Pourvu
Filière administrative					
Adjoint administratif	1	-	1	-	-
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	4	-	4	-	-
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	-	2	-	-
Rédacteur	1	-	1	-	-
Attaché principal	1	-	1	-	-
DSG – emploi fonctionnel catégorie A	1	-	-	1	-
TOTAL	10	-	9	1	-
Filière police municipale					
Brigadier-chef principal	1	-	1	-	-
TOTAL	1	-	1	-	-
Filière technique					
Adjoint technique territorial	10	1	10	1	-
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	9	1	8	1	1
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	4	-	4	-	-
Agent de maîtrise au 1/12/2020	1	-	-	-	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2	-	1	-	1
TOTAL	26	2	23	2	3
Filière médico-sociale					
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	-	1	-	-
TOTAL	1	-	1	-	-
Filière animation					
Adjoint territorial d'animation	1	-	1	-	-
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	-	1	-	-
TOTAL	2	-	2	-	-
Filière culturelle					
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	2	-	2	-	-
TOTAL	2	-	2	-	-
TOTAL GENERAL	42	2	38	3	3

Modifie comme suit le tableau des effectifs des contractuels

Emploi / Grade - Filière culturelle	TC	TNC	IM	Périodes		
Adjoint territorial du patrimoine		1	329	Du 19/12/2020 au 03/01/2021	TNC	Al.1

Besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - Loi n° 84-53 du 26 janv. 1984 - Article 3, al 1°

Besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - Loi n° 84-53 du 26 janv. 1984 - Article 3, al 2°

Délibération n° 20-77 | 7.1 Décisions budgétaires

Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2077-DE

Décision modificative et compte-rendu des virements de crédits pris par le Maire

Il convient d'apporter des ajustements mineurs aux budgets primitifs de la commune et du port.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'ajustement du budget communal 2020

VIREMENT DE CREDIT N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65741 : Subv. diverses associations loi 1901	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 600,00 €	30 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le conseil Municipal prend acte du virement de crédits depuis l'article 020 « dépenses imprévues » du budget du port.

VIREMENT DE CREDITS 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-020 : Port Téphany équipements Travaux Divers	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Délibération n° 20-78 | 2.2 droits d'occupation du sol
Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2078-DE

Léo Lagrange : autorisation de travaux pour le renouvellement SSI »

Monsieur le Maire présente le dossier pour les travaux de remplacement du Système de Sécurité Incendie du Club Léo Lagrange. L'installation n'est partiellement plus aux normes depuis le 31 décembre 2017, une demande de dérogation a été accordée.

Le bureau d'études BET a réalisé le diagnostic sécurité et le dossier d'autorisation de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une autorisation de travaux de modification de l'ERP (Etablissement recevant du public) pour le remplacement du Système de Sécurité Incendie du Club Léo Lagrange

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Délibération n°20-79 | 1.5 Protocole d'accord transactionnel
Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2079-DE

FREE : convention d'implantation d'une baie outdoor (renouvellement)

Monsieur le Maire présente la convention FREE pour le renouvellement de la convention d'implantation d'une baie outdoor rue de la Gare, sur la parcelle cadastrée AE 01 n° 739, dans le cadre du dégroupage télécom pour les services de téléphone, internet et TV.

La durée initiale de la convention est de 12 ans, reconductible, sans excéder globalement 70 ans.

Le montant de la redevance est fixé à 100 € annuel, révisé annuellement selon les modalités du décret 2005-1676 du 27/12/2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec FREE la convention d'implantation d'une baie outdoor

Délibération n° 20-80 | 1.5 Protocole d'accord transactionnel
Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2080-DE

PNRA : convention de cession d'arceaux pour vélos

Dans la charte du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA), l'écomobilité a été retenu comme vecteur de découverte du patrimoine. Avec la Communauté de Commune Presqu'île de Crozon Aulne-maritime (CCPACM) une offre de location de vélos a été mise en place.

Au terme de l'expérimentation, le parc a décidé de suspendre l'offre de location touristique en raison de la présence de prestataires privés sur le territoire.

Il nous est proposé de rétrocession gracieuse de 5 arceaux qui seront installés au Centre d'interprétation de la tour VAUBAN. L'ABF (Architecte des Bâtiments de France) a donné son accord pour cette installation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

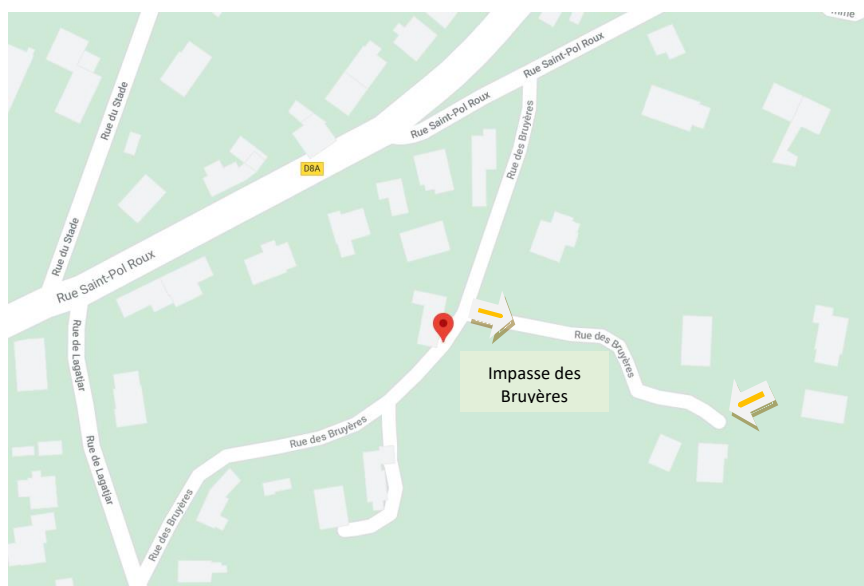
Autorise Monsieur le Maire à signer avec le PNRA la convention de cession d'arceaux de vélos.

Délibération n°20-81 | 8.3 Voirie
Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2081-DE

Dénomination d'une voie communale

Sur proposition de la commission cadre de vie, environnement, travaux »,

Il est proposé de renommer un tronçon de voie issu de la Rue des bruyères, « Impasse des bruyères » pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Dénomme la voie au départ de la rue des bruyères : Impasse des bruyères.

Dit que le tableau de la voirie communale sera mis à jour.

Délibération n° 20-82 | 9.1 Autres domaines de compétences des communes
Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2082-DE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (AC) 2019

Monsieur le maire présente le RPQS de l'assainissement collectif (AC) pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (AC) pour l'exercice 2019.

Délibération n° 20-83 | 9.1 Autres domaines de compétences des communes
Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2083-DE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (ANC) 2019

Monsieur le maire présente le RPOQS de l'assainissement non collectif (ANC) pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (ANC) pour l'exercice 2019.

Délibération n° 20-84 | 9.1 Autres domaines de compétence

Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2084-DE

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire

Le conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation.

2020	Date	Al.	Rubrique "ACTE"	Attributaire	Désignation	Montant HT
20-43	01/09		3.3 Locations	TERRA INN	Location 2 salles de classes au Collège / mensuel, charges en sus	300 €
20-44	25/09		3.3 Locations	Agent contractuel	Location à titre précaire logement école loyer / mois	200 €
20-45	15/10	4	1.1 Marchés	SQUIBAN	Avenant 1 marché de travaux 19-67 : réfection chaudière fioul	4 922,40 €

Délibération n° 20-85 | 9.4 Vœux et motions

Reçu en Préfecture le 28/10/2020 ID 029-212900229-20201026-DEL2085-DE

Motion de soutien à Brittany Ferries

Monsieur le Maire donne lecture de l'appel à un soutien public pour Brittany Ferries afin d'apporter notre témoignage de solidarité en relayant cette demande de soutien gouvernemental pour la compagnie.

« La compagnie bretonne traverse en effet la crise la plus grave de son histoire ! Frappée de concert par deux crises conjoncturelles, la COVID-19 et un Brexit qui s'annonce « dur », ce fleuron du tourisme breton et normand ne pourra pas cette fois affronter seul la tempête qui s'est abattue sur la France.

Depuis près de 50 ans, Brittany Ferries fait la fierté de nos territoires. Elle est sa meilleure ambassadrice à l'étranger, par la qualité de ses prestations comme par la haute qualification de ses équipages français. Chaque année, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros dépensés par les touristes britanniques qui irriguent, grâce à eux, nos territoires.

Tous les Bretons ont un attachement de cœur à cette entreprise fondée par Alexis Gourvenec et les paysans de Saint Pol de Léon, unis pour désenclaver leur région et lui rendre les clefs maritimes de son développement économique.

Brittany Ferries fait désormais partie de l'histoire de la Bretagne.

Pourtant, avec la crise sanitaire et la quatorzaine britannique, la Compagnie est au bord du vide et, avec elle, vacille le destin de plus de 10.000 emplois directs et indirects. Privée de saison touristique 2020, Brittany Ferries affiche une perte de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires.

La Région Bretagne et la Région Normandie ont répondu à cet appel à hauteur de 75 Millions d'euros. Face à cette situation exceptionnelle, le gouvernement n'a pas été à la hauteur. Il ne promet qu'une enveloppe d'une trentaine de millions d'euros aux acteurs français du ferry, 5 fois moins qu'attendu par le secteur ! C'est une goutte d'eau face aux 11 milliards du Plan de relance qu'il réserve au secteur ferroviaire ! Ce même plan de relance n'accorde d'ailleurs pas un centime au secteur du transport maritime pourtant essentiel à nos territoires. Le gouvernement a su en revanche trouver 350 millions d'euros de subventions pour Île-de-France Mobilités, le métro parisien et la RATP n'ayant pas de prix !

Après les efforts consentis par l'entreprise et l'ensemble de ses salariées, en compléments des actions des deux Régions, nous souhaitons que l'Etat reconsidère la situation de crise inédite traversées par Brittany Ferries. Il doit apporter un réel soutien financier à la hauteur des besoins nécessaires à la pérennisation de Brittany Ferries.

Nous apportons enfin notre soutien total aux membres du Conseil de Surveillance, au Directoire et à l'ensemble des salariés de la Compagnie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des votants (2 abstentions).

Approuve la motion de soutien à la compagnie Brittany Ferries.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 23.